

INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVENIR À 18 MOIS DES DIPLÔMÉS DE MASTER MEÉF DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE LILLE PROMOTION 2022

ÉTUDES & SYNTHÈSES

Les masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEÉF) constituent un type de master particulier délivré par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ). Regroupés en trois mentions, ces masters visent à la formation et à la préparation aux concours des différents métiers de l'enseignement, à savoir le professorat des écoles (concours du CRPE) pour la mention *premier degré*, l'enseignement secondaire en collège et lycée (concours du CAPES, CAPEPS, CAFEP, CAPET, CAPLP...) pour la mention *second degré* et le métier de Conseiller Principal d'Éducation (concours CPE) pour la mention *encadrement éducatif*.

La promotion 2022 est particulière puisqu'il s'agit d'une promotion de transition, avec l'application, à partir de l'année 2021-2022, d'une importante réforme des masters MEÉF qui fait suite à la loi *Pour une École de la confiance* de 2019. Cette réforme, outre le fait d'apporter une révision des maquettes de formation, a surtout modifié les conditions d'accès aux concours de l'enseignement, où ne peuvent plus se présenter que les étudiants déjà titulaires d'un master ou inscrits en deuxième année de master MEÉF (les étudiants inscrits en première année de master MEÉF ne peuvent ainsi plus s'y présenter). Les diplômés de 2022, dont les deux années de master se trouvent à cheval entre l'ancien et le nouveau format de concours, ont eu pu passer les concours de l'enseignement durant leur première année de master dans son ancien format, et durant leur deuxième année de master dans son nouveau format.

18 mois après l'obtention de leur diplôme, les diplômés de master MEÉF sont pas moins de 74 % à avoir réussi un concours de l'enseignement, qui est l'objectif de ce diplôme. L'insertion professionnelle des diplômés, dépendante de cette réussite à un concours, est élevée que ce soit chez ceux ayant réussi un concours de l'enseignement (99 %) ou non (91 %), bien que, chez ces derniers, l'insertion soit de moins bonne qualité.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Dans le cadre du dispositif national d'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de masters piloté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Observatoire de la Direction des Formations (ODiF) a enquêté auprès des diplômés de masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEÉF) de la promotion 2022 pour connaître leur devenir après l'obtention de leur diplôme.

En 2022, 1 572 étudiants ont été diplômés d'un master MEÉF de l'INSPÉ de l'académie de Lille. À la différence des promotions précédentes, cette enquête porte sur l'insertion professionnelle des diplômés 18 mois après l'obtention de leur diplôme, et non plus 30 mois. En plus de la temporalité, le processus d'enquête mis en place pour cette promotion a également été modifié pour être réalisé de deux manières différentes. Tout d'abord, un suivi des diplômés a été réalisé grâce aux fichiers d'inscriptions de l'Université de Lille des années 2022-2023 et 2023-2024, et au fichier national SISE de l'année 2022-2023 (mis à disposition par la DGESIP). Ce suivi a permis de connaître le devenir de 21 diplômés qui n'ont pas été interrogés. Les 1 551 diplômés restants ont été, quant à eux, interrogés au moyen d'un questionnaire en ligne de décembre 2023 à avril 2024, auquel 1 209 ont répondu.

Ainsi, à l'issue de l'enquête, la situation 18 mois après l'obtention du master était connue pour 1 230 diplômés de la promotion 2022, soit pour **78,2 %** d'entre eux.



CARACTÉRISTIQUES DES DIPLÔMÉS 2022

QUI SONT LES DIPLÔMÉS 2022 ?

En 2022, 1 572 étudiants ont été diplômés d'un Master MEÉF délivré par l'INSPÉ de l'Académie de Lille, parmi lesquels 785 ont été diplômés de la mention *premier degré* (49,9 %), 750 de la mention *second degré* (47,7 %), et 37 de la mention *encadrement éducatif* (2,4 %).

Comme pour les promotions précédentes, la caractéristique majeure des diplômés de master MEÉF est la grande proportion de femmes que l'on y trouve (74,7 %), notamment dans les mentions *premier degré* (88,4 %) et *encadrement éducatif* (83,8 %).

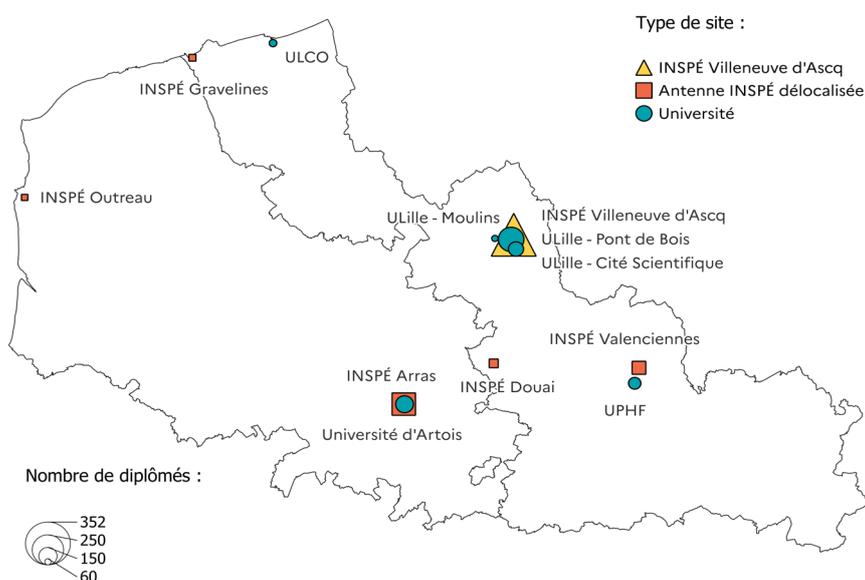
Le suivi par fichiers et les réponses à l'enquête par questionnaire permettent de connaître le devenir à 18 mois de **78,2 %** des diplômés de la promotion 2022, un taux qui oscille de 73 % dans la mention *encadrement éducatif* à 80,8 % dans la mention *second degré*.

Diplômés de Master MEÉF 2022		Master MEÉF 1 ^{er} degré	Master MEÉF 2 nd degré	Master MEÉF encadrement éducatif	Ensemble des Masters MEÉF
Type de formation ¹	Formation initiale	92,7 %	90,8 %	89,2 %	91,7 %
	Formation continue	7,3 %	9,2 %	10,8 %	8,3 %
Genre	Femmes	88,4 %	59,9 %	83,8 %	74,7 %
	Hommes	11,6 %	40,1 %	16,2 %	25,3 %
Âge	22 ans et moins	1,4 %	2,4 %	2,8 %	1,9 %
	23-25 ans	81,4 %	73,7 %	72,2 %	77,5 %
	26-30 ans	12,8 %	16,3 %	19,4 %	14,7 %
	Plus de 30 ans	4,4 %	7,6 %	5,6 %	5,9 %
Boursier ²	Boursiers	40,8 %	33,4 %	40,5 %	37,2 %
	Non-boursiers	59,2 %	66,6 %	59,5 %	62,8 %
Internationalité ³	Français	100 %	98,7 %	100 %	99,4 %
	Internationaux	-	1,3 %	-	0,6 %
Effectif		785	750	37	1 572
Part de l'ensemble des Masters MEÉF		49,9 %	47,7 %	2,4 %	100 %
Répondants à l'enquête		594	588	27	1 209
Réinscrits non interrogés		3	18	-	21
Taux de situation connue		76,1 %	80,8 %	73 %	78,2 %

Source : Fichier de scolarité, Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

COMMENT SONT-ILS RÉPARTIS DANS L'ACADÉMIE DE LILLE ?

Répartition des diplômés 2022 de Master MEÉF par sites de formation et universités de rattachement



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

Bien que rattaché administrativement à l'Université de Lille, l'INSPÉ de l'académie de Lille déploie son offre de formation à l'échelle de l'ensemble de l'académie, au travers de trois types de sites.

Tout d'abord l'INSPÉ de Villeneuve d'Ascq qui concentre à lui seul 22,4 % de l'ensemble des diplômés, avec en particulier 36,2 % des diplômés de la mention *premier degré* et l'ensemble des diplômés de la mention *encadrement éducatif*.

Les antennes INSPÉ délocalisées réparties dans toute l'académie, ensuite, où ont été formés 32,4 % des diplômés et 63,8 % de ceux de la mention *premier degré*.

Enfin, les universités de l'académie de Lille⁴ où sont formés l'essentiel des diplômés du *second degré* et qui regroupent au total 45,2 % des diplômés de master MEÉF, avec notamment l'Université de Lille d'où sont sortis près de 24,9 % des diplômés et 52,1 % des diplômés de la mention *second degré*.

1 : Sont considérés en formation continue les étudiants ayant plus de 30 ans ou ayant connu une interruption d'études de 2 ans ou plus.

2 : Déterminé à partir des remontées des fichiers du CROUS (AGLAE) de la deuxième année de master.

3 : Sont considérés comme internationaux, les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu un baccalauréat ou équivalent à l'étranger.

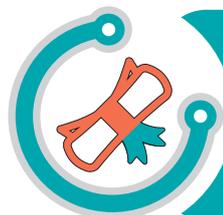
4 : À savoir : l'Université d'Artois, l'Université de Lille, l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF).

RÉUSSITE AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT

QUELLE RÉUSSITE AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT ?

Diplômés de Master MEEF 2022	Ont réussi un concours de l'enseignement	Ont réussi un autre concours de la fonction publique	Total de concours obtenu	Aucun concours obtenu
Master MEEF 1 ^{er} degré	74,9 %	0,7 %	75,6 %	24,5 %
Master MEEF 2 nd degré	72,9 %	1 %	73,9 %	26,1 %
Master MEEF encadrement éducatif	77,8 %	-	77,8 %	22,2 %
Ensemble des Masters MEEF	74 %	0,8 %	74,8 %	25,2 %

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEEF 2022 - ODIF - Université de Lille.



74 % des diplômés répondants ont réussi un concours de l'enseignement

Les masters MEEF ayant pour finalité de former les futurs enseignants et CPE et de préparer aux différents concours de l'enseignement, la réussite ou non de ces concours est l'élément le plus important du devenir de ces diplômés. La majorité des diplômés ayant répondu ont réussi un concours de l'enseignement avec **un taux de réussite s'élevant à 74 %**. Ce taux est variable entre les mentions, s'élevant à 72,9 % pour la mention *second degré*, 74,9 % pour la mention *premier degré* et 77,8 % pour la mention *encadrement éducatif*. Parmi les diplômés de la mention *second degré*, ce taux varie également selon les disciplines⁵. En effet, il est sensiblement plus faible chez les diplômés des parcours Documentation et Éducation Physique et Sportive (50 %⁵ et 55,7 %⁵) et légèrement plus faible chez ceux des parcours en Arts et Sciences Humaines Sociales (64,3 %⁵ et 65,1 %⁵). À l'inverse, il est un peu plus élevé chez les diplômés des parcours de Lettres et Langues (78,9 %⁵ et 79,4 %⁵) et bien plus élevé chez les diplômés des parcours Scientifiques et Technologiques (87 %⁵ et 89,8 %⁵). De manière globale, ce taux est stable par rapport à la promotion des diplômés de 2020, chez qui ce taux s'élevait à 75,2 %⁶. Un très faible pourcentage des diplômés (0,8 %) n'a pas réussi de concours de l'enseignement, mais a quand même réussi un autre concours de la fonction publique.

QUI A RÉUSSI UN CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT ?

Au-delà de la mention, la réussite aux concours de l'enseignement n'est pas répartie équitablement au sein de la population des diplômés. En effet, on peut constater un taux de réussite bien plus importants chez les diplômés de 22 ans et moins (82,8 %) et chez les diplômés de plus de 30 ans (87,3 %), alors qu'il est plus faible dans les autres tranches d'âges (73,3 % chez les 23-25 ans et 70,6 % chez les 26-30 ans). On retrouve ainsi, par construction de la catégorie des formations continue ou reprise d'études, un taux de réussite plus élevé chez les diplômés en formation continue ou reprise d'études (87,9 % contre 72,5 % chez les diplômés en formation initiale).

Diplômés de Master MEEF 2022		Master MEEF 1 ^{er} degré	Master MEEF 2 nd degré	Master MEEF encadrement éducatif	Ensemble des Masters MEEF
Type de formation ¹	Formation initiale	73,8 %	71,1 %	75 %	72,5 %
	Formation continue	86,3 %	88,7 %	100 %	87,9 %
Genre	Femmes	74,6 %	76,5 %	79,2 %	75,4 %
	Hommes	77,1 %	68,1 %	66,7 %	70 %
Âge	22 ans et moins	90,9 %	82,4 %	-	82,8 %
	23-25 ans	74,4 %	72 %	73,7 %	73,3 %
	26-30 ans	73,7 %	66,7 %	100 %	70,6 %
	Plus de 30 ans	79,3 %	91,8 %	100 %	87,3 %
Boursier ²	Boursiers	62,9 %	62 %	60 %	62,4 %
	Non-boursier	82,8 %	78,6 %	88,2 %	80,7 %

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEEF 2022 - ODIF - Université de Lille.

Comme au niveau national⁷, les femmes ont également un taux de réussite plus important que les hommes (75,4 % contre 70 %), notamment dans les mentions *second degré* (76,5 % contre 68,1 %) et *encadrement éducatif* (79,2 % contre 66,7 %).

On observe, enfin, une moins bonne réussite des étudiants boursiers par rapport au non-boursiers, chose qui n'est cependant pas interprétable. En effet, les diplômés boursiers au moment de leur diplôme ne pouvaient pas avoir réussi de concours durant leur première année de master, cas où ils auraient été de fait fonctionnaires-stagiaires et donc inéligibles aux bourses de l'enseignement supérieur, ce qui crée un biais qui sous-estime la réussite des diplômés boursiers.

5 : Données non représentées. Pour cette analyse les parcours de la mention *second degré* ont été regroupés par champs disciplinaires à savoir Arts (Arts plastique et Éducation musicale), Documentation, Éducation Physique et Sportive, Lettres (Lettres classiques, Lettres modernes et Philosophie), Sciences Humaines et Sociales (Histoire-Géographie et SES) Scientifiques (S.V.T., Physique-Chimie et Mathématiques) et Technologiques.

6 : Voir Études et Synthèses n° 14 : Le devenir des diplômés de Master MEEF de l'INSPÉ de l'académie de Lille, Promotion 2020 (https://ged.univ-lille.fr/nuxeo/nxfile/default/f9dcd92e-d261-4fe1-8107-627684e00a48/blobholder:0/14_MasterMEEF2020.pdf).

7 : Voir Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023, DEPP, Octobre 2023 (<https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2022-2023-379668>).

RÉUSSITE AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT

QUAND ONT-ILS RÉUSSI ?

Diplômés de Master MEÉF 2020 et 2022 ayant réussi un concours de l'enseignement	Promotion 2020	Promotion 2022
Réussite d'un concours de l'enseignement avant le M1	8,5 %	2,6 %
Réussite d'un concours de l'enseignement durant le M1	64 %	41,1 %
Réussite d'un concours de l'enseignement durant le M2	19,7 %	47,1 %
Réussite d'un concours de l'enseignement un an après le M2	7,8 %	9,2 %
Total de réussite à un concours de l'enseignement	100 %	100 %

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2020 et 2022 - ODIF - Université de Lille.

La temporalité de la réussite aux différents concours de l'enseignement montre d'ores et déjà les effets de la réforme par rapport aux promotions précédentes. Ainsi, la part de diplômés qui ont réussi un concours de l'enseignement, l'ayant réussi en master 1, passe de 64 % pour la promotion 2020 à 41,1 % pour la promotion 2022, tandis que la part de ceux l'ayant réussi en master 2 passe de 19,7 % à 47,1 %.

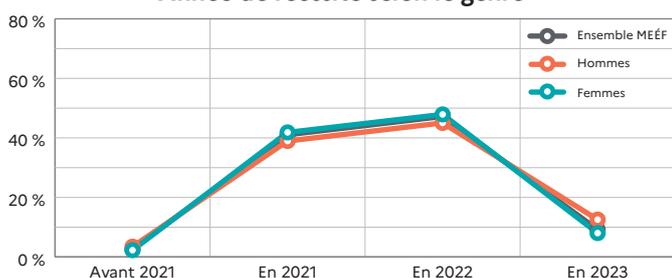
Cette bascule trouve sa première explication dans les conditions de passation des concours. En effet, le déplacement du concours du master 1 au master 2 a fait baisser mécaniquement le nombre de candidats à partir de la session 2022, les étudiants en première année n'ayant pas pu concourir (par exemple, pour le CRPE, le nombre de candidats présents au niveau national est passé de 26 657 en 2021 à 14 112 en 2022)⁸. Les candidats aux concours de l'enseignement de 2022 avaient ainsi plus de chance de réussite que les candidats de 2021.

On peut également émettre une deuxième hypothèse : cette bascule peut traduire les stratégies mises en place par les diplômés et leur choix de se concentrer sur la passation du concours réformé plutôt que l'ancien concours.

La distribution de l'année de réussite d'un concours de l'enseignement diffère selon la mention, notamment pour la mention *encadrement éducatif* où la proportion de réussite en 2022 atteint 66,7 % contre 50,3 % et 43,2 % en *premier* et *second degré*. Cette spécificité provient très certainement des différences dans les conditions de passation des concours. En effet, pour la session 2022 du concours de CPE, le nombre de candidats, comme expliqué précédemment, a drastiquement diminué entre les deux sessions (1 629 candidats présents aux épreuves nationales en 2022 contre 2 603 en 2021)⁹, mais le nombre de postes ouverts au concours était aussi bien plus important qu'en 2021 (560 en 2022 contre 270 en 2021)⁹.

La distribution de l'année de réussite varie également, comme le taux de réussite selon la classe d'âge des diplômés, et, par conséquent, le type de formation. Les diplômés âgés de plus de trente ans et, donc, ceux en formation continue ou reprise d'études ont réussi plus souvent leur concours durant leur master 1 (58,7 % chez les plus de trente ans et 55,2 % chez ceux en formation continue ou reprise d'études) qu'en master 2 (27 % et 34,4 %).

Année de réussite selon le genre



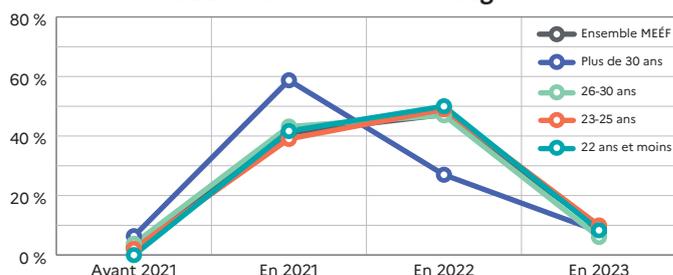
Année de réussite selon le type de formation



Année de réussite selon la mention



Année de réussite selon l'âge



Lecture : Parmi les diplômés de Master MEÉF encadrement éducatif qui ont réussi un concours de l'enseignement, 23,8 % l'ont obtenu en 2021 (M1), 66,7 % en 2022 (M2) et 9,5 % en 2023.

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

8 : Les données statistiques des concours de recrutement de professeurs des écoles de la session 2021 (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-donnees-statistiques-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-de-la-session-2021-451>) et 2022 (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-donnees-statistiques-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-de-la-session-2022-454>), Ministère de l'Éducation Nationale.

9 : Les données statistiques des concours de conseillers principaux d'éducation, Ministère de l'Éducation Nationale (<https://www.education.gouv.fr/les-donnees-statistiques-des-concours-de-conseillers-principaux-d-education-8876>).

SITUATION DES DIPLÔMÉS 18 MOIS APRÈS LE MASTER

— QUELLE SITUATION LA PREMIÈRE SEMAINE DE DÉCEMBRE 2023 ?



92 % en emploi en décembre 2023 (soit un taux d'insertion professionnelle de 98 %) ¹⁰

Diplômés de Master MEÉF 2022	En emploi	En recherche d'emploi	En études	Autre situation	Total	Taux d'insertion ¹⁰
Master MEÉF 1 ^{er} degré	93,1 %	2,5 %	2 %	2,4 %	100 %	97,4 %
Master MEÉF 2 nd degré	91,6 %	2 %	4,4 %	2 %	100 %	97,9 %
Master MEÉF encadrement éducatif	96,3 %	-	3,7 %	-	100 %	100 %
Ensemble des Masters MEÉF	92,4 %	2,2 %	3,3 %	2,1 %	100 %	97,7 %
Concours de l'enseignement obtenu	98,9 %	0,4 %	0,1 %	0,6 %	100 %	99,6 %
Pas de concours de l'enseignement obtenu	74,1 %	7,2 %	12,2 %	6,5 %	100 %	91,2 %

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

La première semaine de décembre 2023, 92,4 % des diplômés d'un master MEÉF sont en emploi, soit, une fois retranché les diplômés inactifs en études (3,3 %) ou dans une autre situation d'inactivité (2,1 %), **un taux d'insertion professionnelle¹⁰ qui s'élève à 97,7 %.**

La différence de situation 18 mois après l'obtention du diplôme résulte avant tout et de manière attendue de la réussite ou non d'un concours de l'enseignement, les diplômés ayant réussi un concours de l'enseignement ayant un taux d'insertion plus élevé (99,6 % contre 91,2 %) et également un taux d'inactivité bien plus faible (0,7 % contre 18,7 %).

Si la différence dans le taux d'insertion est faible entre les trois mentions de master MEÉF, il n'en va pas de même pour l'inactivité (que ce soit la poursuite d'études ou une autre situation d'inactivité) qui est sensiblement plus élevée chez les diplômés de la mention *second degré* (6,4 %) que chez les diplômés des mentions *premier degré* (4,4 %) et *encadrement éducatif* (3,7 %).



QUELLE POURSUITE D'ÉTUDES APRÈS LE MASTER MEÉF ?

Bien que marginale, une partie des diplômés de Master MEÉF a poursuivi des études au cours des deux années suivant l'obtention de leur diplôme. En faisant abstraction de la poursuite en DIU¹¹, ils sont 6,9 % à avoir poursuivi des études en 2022-2023 et 5 % à en avoir poursuivi en 2023-2024¹².

Pour une part importante, cette poursuite d'études ne marque pas une rupture dans le parcours mais se fait au contraire dans la continuité du master MEÉF. En effet, parmi ceux ayant poursuivi des études immédiatement en 2022-2023, 40 % ont poursuivi des études dans une formation visant la préparation d'un concours de l'enseignement (CAPES, CAPEPS, CRPE ou encore agrégation) et 5,9 % ont poursuivi dans une autre mention ou discipline (pour le second degré) de master MEÉF.

Parmi les 54,1 % de diplômés qui se sont, eux, réorientés après leur diplôme, un peu plus de la moitié (28,2 %) ont poursuivi leurs études dans une formation qui était de niveau équivalent ou supérieur au master (autres masters, diplômes d'école de commerce, doctorats...) et, donc, un peu moins de la moitié (25,8 %) ont poursuivi leurs études dans une formation de niveau inférieur ou sans niveau identifié (licences, licences professionnelles, BTS, préparation de concours de la fonction publique autre que l'enseignement ...).

10 : Le taux d'insertion professionnelle est calculé sur la base de la population active en emploi ou en recherche d'emploi ($100 * \text{Population en emploi} / (\text{Population en emploi} + \text{Population en recherche d'emploi})$).

11 : Les Diplômes Inter-Universitaire (DIU) des INSPÉ sont des formations suivies par les enseignants fonctionnaires-stagiaires dans le cadre de leur année de stage.

12 : L'écart entre la proportion de poursuite d'études en 2023-2024 (5 %) et la proportion de diplômés en études en décembre 2023 (3,3 %), provient du fait qu'une partie des diplômés poursuivant des études en 2023-2024 ne considère pas cette poursuite d'études comme leur activité principale par rapport à l'emploi qu'ils occupent et sont donc considérés comme étant en emploi la première semaine de décembre 2023.



SITUATION DES ENSEIGNANTS TITULAIRES

QUEL TYPE D'EMPLOI OCCUPENT-ILS ?

Parmi les diplômés ayant réussi un concours de l'enseignement, la quasi-totalité est toujours enseignant ou CPE titulaire 18 mois après l'obtention de leur diplôme (97,5 %) et ce quelle que soit la mention. Néanmoins, ils sont donc 2,5 % ne pas ou plus l'être, un taux de « sortie » qui n'est pas étonnant et se révèle même être dans la norme, puisque le taux de démission des enseignants fonctionnaires stagiaires constaté à l'échelle nationale s'élevaient à 3,5 % en 2022¹³.

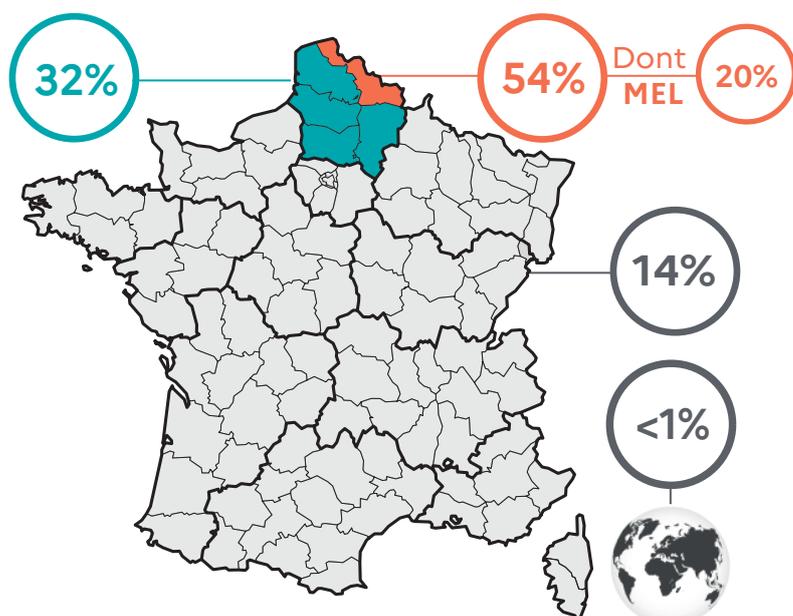
Le faible nombre de lauréats d'un concours qui ne sont pas enseignants titulaires 18 mois après l'obtention de leur diplôme rend difficile l'analyse de leur devenir au-delà d'une description superficielle. Une part importante des diplômés qui se trouvent dans cette situation persévèrent toutefois dans l'enseignement puisque la moitié de ceux en emploi continue de travailler dans ce secteur et notamment en tant qu'enseignant contractuel, pour la plupart comme enseignant dans l'enseignement privé ou à l'étranger.

Diplômés de Master MEÉF 2022 titulaires d'un concours de l'enseignement	Enseignant ou CPE titulaire	Enseignant ou CPE contractuel	Autre emploi dans l'enseignement	Autre secteur d'activité	En recherche d'emploi	En études	Autre situation	Total
Master MEÉF 1 ^{er} degré	97,8 %	0,4 %	0,2 %	0,9 %	0,4 %	-	0,2 %	100 %
Master MEÉF 2 nd degré	97 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,2 %	0,8 %	100 %
Master MEÉF encadrement éducatif	100 %	-	-	-	-	-	-	100 %
Ensemble des Masters MEÉF	97,5 %	0,4 %	0,3 %	0,7 %	0,4 %	0,1 %	0,6 %	100 %

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

OÙ EXERCENT-ILS ?

Lieu d'emploi des diplômés enseignants ou CPE titulaires



Les diplômés, ayant réussi un concours et qui sont toujours enseignant ou CPE titulaire en décembre 2023, exercent pour la plupart leur fonction au sein de la région académique des Hauts-de-France (85,7 %), notamment dans l'académie de Lille (80,8 %) et, en particulier, dans le département du Nord (53,9 %).

Cela est d'autant plus vrai pour les diplômés de master MEÉF *premier degré*, qui sont 95,5 % à travailler dans les Hauts-de-France, dont 94 % dans l'académie de Lille et 65,3 % dans le seul département du Nord. La mobilité bien plus faible des diplômés de la mention *premier degré* est tout à fait attendue puisque les concours du professorat des écoles sont organisés à l'échelle des académies et que les lauréats de ces concours sont rattachés dans l'académie où ils ont réussi leur concours (soit, pour la majorité des diplômés étudiés ici, l'académie de Lille).

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

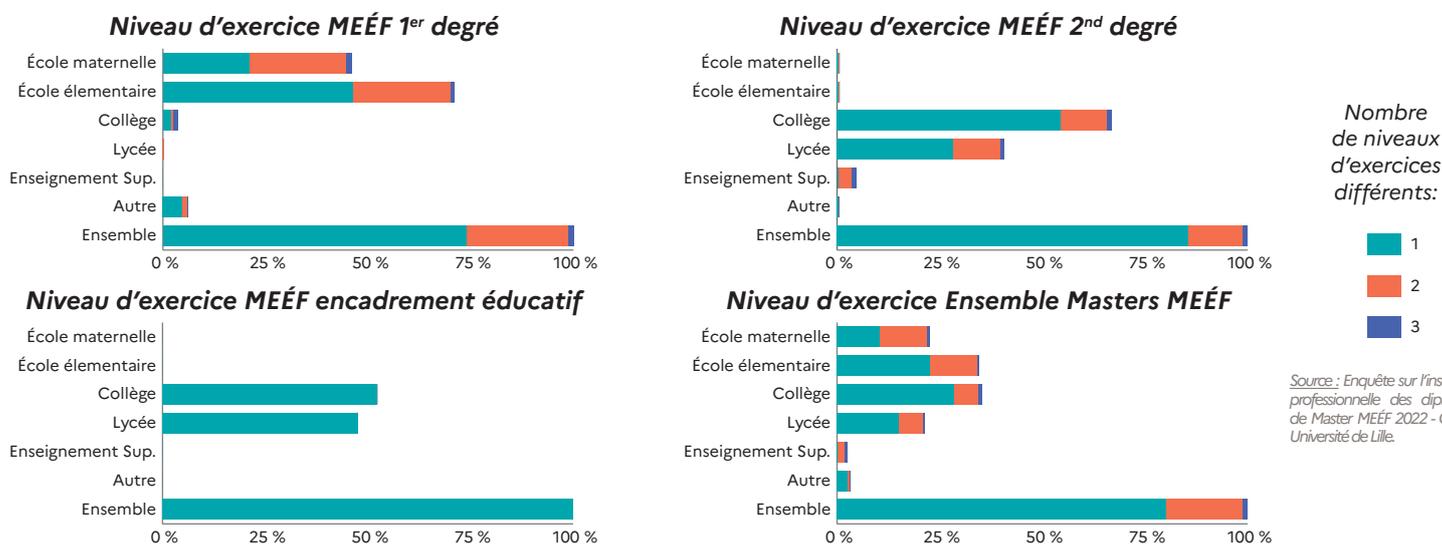
13 : Voir Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023, DEPP, Octobre 2023 (<https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2022-2023-379668>).

SITUATION DES ENSEIGNANTS TITULAIRES

DANS QUEL(S) NIVEAU(X) EXERCENT-ILS ?

Au-delà du lieu où ces diplômés travaillent, le niveau dans lequel ils exercent est aussi intéressant à observer. Naturellement celui-ci est dépendant de la mention et du concours obtenu par les diplômés (principalement en école pour les diplômés du *premier degré*, collège et lycée pour les diplômés du *second degré* et d'*encadrement éducatif*). Ainsi, chez les diplômés du *premier degré*, 45,3 % travaillent en décembre 2023 en école maternelle et 71,1 % en école élémentaire (certains enseignants exerçant en maternelle et en primaire, la somme de ces proportions est supérieure à 100 %). Une minorité exerce cependant en dehors de ce cadre classique, que ce soit en collège pour 3,7 % (dans les dispositifs ULIS et SEGPA) ou dans d'autres types d'établissements pour 6,2 % (en particulier dans des établissements médico-sociaux). Les diplômés du *second degré* et *encadrement éducatif* exercent principalement en collège (66,9 % et 52,4 %) et en lycée (40,7 % et 47,6 %). Une petite proportion des diplômés du *second degré* exerce également dans l'enseignement supérieur (4,8 %).

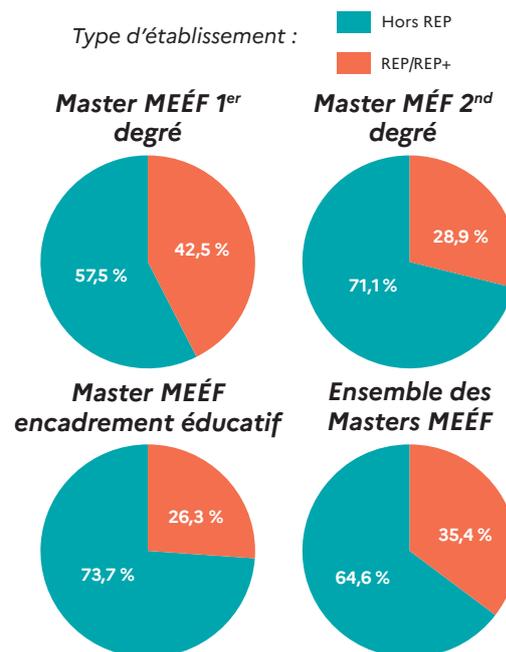
De manière globale, les diplômés du *premier degré* sont les plus nombreux à partager leur fonction entre différents niveaux puisqu'ils sont près de 24,9 % à exercer dans deux niveaux et 1,2 % dans trois, tandis que les diplômés du *second degré* ne sont que 13,3 % à enseigner dans deux niveaux et 1,2 % sur trois, ceux d'*encadrement éducatif* exerçant tous sur un seul niveau.



DANS QUEL TYPE D'ÉTABLISSEMENT EXERCENT-ILS ?

En ce qui concerne le type d'établissement dans lequel ces diplômés exercent, une part significativement élevée a été affectée dans un établissement appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+). Les diplômés de la mention *premier degré* sont ainsi 42,5 % à exercer en REP/REP+ contre 24,7 % au niveau national chez les enseignants du corps du premier degré¹⁴. Ceux des mentions *second degré* et *encadrement éducatif* sont, quant à eux, 28,9 % et 26,3 % contre 12,2 % au niveau national chez les enseignants du corps du second degré¹⁵.

Cette surreprésentation d'affectation en REP/REP+ peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les enseignants affectés en REP/REP+ sont le plus souvent des enseignants plus jeunes¹⁴ ; de ce fait, les diplômés de la promotion 2022, plus jeunes que le reste de la population enseignante, ont plus de chance d'être affectés en REP/REP+. D'autre part, notamment chez les diplômés du *premier degré*, cela peut s'expliquer par le fait qu'ils sont affectés majoritairement dans l'académie de Lille qui est la troisième académie ayant la plus grande proportion d'établissements en REP/REP+ (avec 32 % des classes de primaire de l'académie en REP/REP+ et 22 % des collèges) derrière les académies de Corse (41 % et 34 %) et de Créteil (39 % et 27 %)¹⁵. Mécaniquement, les diplômés de master MEÉF de l'académie de Lille ont donc plus de chance d'être affectés dans un établissement classé en REP/REP+.



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

14 : L'éducation prioritaire, Synthèse de la DEPP n° 6, Juillet 2022 (<https://www.education.gouv.fr/l-education-prioritaire-414237>).

15 : Open data, Ministère de l'Éducation Nationale (<https://data.education.gouv.fr>).

SITUATIONS DES AUTRES DIPLÔMÉS

QUELLE SITUATION AU 1^{er} DÉCEMBRE 2023 ?

Diplômés de Master MEÉF 2022 non lauréats d'un concours	En emploi	En recherche d'emploi	En études	Autre situation	Total	Taux d'insertion ⁹
Master MEÉF 1 ^{er} degré	74,7 %	8,6 %	8 %	8,7 %	100 %	89,6 %
Master MEÉF 2 nd degré	73,2 %	6,1 %	15,8 %	4,9 %	100 %	92,3 %
Master MEÉF encadrement éducatif	5/6	-	1/6	-	6/6	5/5
Ensemble des Masters MEÉF	74,1 %	7,2 %	12,2 %	6,5 %	100 %	91,2 %



74 % en emploi en décembre 2023 (soit un taux d'insertion professionnelle de 91 %) ¹⁰

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

Les diplômés de master MEÉF n'ayant pas réussi de concours de l'enseignement ont, comme constaté précédemment, une insertion professionnelle plus faible que les diplômés qui en ont réussi un. Elle reste néanmoins élevée, puisque 91,2 % des diplômés sont insérés professionnellement après leur diplôme⁹.

Cette insertion élevée doit toutefois être nuancée, car elle masque qu'une part importante de ces diplômés se trouvent en situation d'inactivité, qu'ils soient en études (12,2 %) ou dans une autre situation d'inactivité (6,5 %). Cette inactivité n'est pas du même type selon la mention, en particulier entre les diplômés de la mention *second degré*, plus souvent en études (15,8 %) que dans une autre situation d'inactivité (4,9 %), et les diplômés de la mention *premier degré* qui, eux, sont presque autant en études (8 %) que dans une autre situation d'inactivité (8,7 %).

QUEL SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR CES DIPLÔMÉS ?

Les diplômés qui n'ont pas réussi de concours et qui sont en emploi poursuivent malgré tout dans le milieu de l'enseignement pour 75,9 % d'entre eux, que ce soit en tant qu'enseignant ou CPE contractuel pour la majeure partie (54,9 %) ou en tant qu'Assistant d'Éducation (AED), Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) ou personnel périscolaire (18,6 %) ou encore dans d'autres fonctions de l'enseignement¹⁸ (2,5 %).

Comme pour l'inactivité, des disparités s'observent entre les diplômés du *premier degré* et ceux du *second degré*. Les premiers travaillent davantage dans un autre secteur d'activité (30,4 %) par rapport aux diplômés du *second degré* (19,2 %), qui sont plus nombreux à occuper un emploi d'AED, d'AESH ou de personnel périscolaire (24,2 % contre 10,7 % chez les diplômés du *premier degré*). Des disparités existent également entre les différents champs disciplinaires des parcours de la mention *second degré*. Ainsi, 91,7 %¹⁹ des diplômés des parcours en Sciences Humaines et Sociales et la totalité¹⁹ des diplômés de Lettres et de Sciences travaillent dans le secteur l'enseignement, tandis que les diplômés d'Éducation Physique et Sportive et de discipline artistique ne sont que 68,9%¹⁹ et 71,4 %¹⁹ à travailler dans le secteur de l'enseignement.

Diplômés de Master MEÉF 2022 non lauréats d'un concours en emploi	Enseignant ou CPE contractuel	AED ¹⁶ - AESH ¹⁷ - Périscolaire	Autre enseignement ¹⁸	Total enseignement	Autre secteur d'activité	Total
Master MEÉF 1 ^{er} degré	57,1 %	10,7 %	1,8 %	69,6 %	30,4 %	100 %
Master MEÉF 2 nd degré	54,2 %	24,2 %	2,5 %	80,8 %	19,2 %	100 %
Master MEÉF encadrement éducatif	1/5	3/5	1/5	5/5	-	5/5
Ensemble des Masters MEÉF	54,9 %	18,6 %	2,5 %	75,9 %	24,1 %	100 %

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

16 : Assistant d'Éducation.

17 : Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap.

18 : Autre emploi auprès d'un employeur du secteur de l'enseignement (secrétaire administratif, conseiller pédagogique, formateur...).

19 : Données non représentées.

SITUATIONS DES AUTRES DIPLÔMÉS

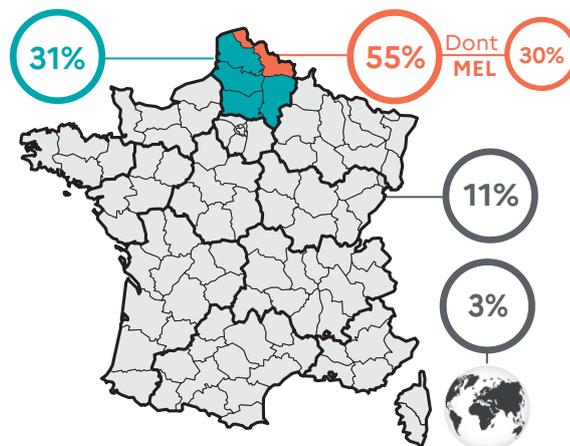
OU TRAVAILLENT-ILS ?

Comme que pour les diplômés ayant réussi un concours de l'enseignement, ceux qui n'en ont pas réussi un et qui sont en emploi en décembre 2023 sont très peu mobiles, restant pour l'essentiel dans la région des Hauts-de-France (86 %), notamment dans le Nord (55 %) et plus précisément dans la M.E.L (30 %).

Seule différence notable : ces diplômés ont une mobilité à l'international légèrement plus importante (3 % contre moins de 1 % chez les diplômés lauréats d'un concours de l'enseignement).

Contrairement aux diplômés titulaires d'un concours, il n'existe pas de différence significative de lieu d'emploi entre les différentes mentions.

Lieu d'emploi des diplômés non-titulaires d'un concours de l'enseignement



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

QUEL TEMPS ET MOYEN D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI²⁰ ?

À la différence des autres masters de l'Université de Lille, les diplômés de master MEÉF qui n'ont pas obtenu de concours et qui ont été en emploi au moins une fois après l'obtention de leur diplôme, ont principalement accédé à leur premier emploi grâce à une candidature spontanée (27,7 %) ou grâce à leurs relations personnelles ou familiales (13 %)18. L'accès au premier emploi grâce au stage de master ou via une annonce (internet, presse...), qui sont les moyens d'accès au premier emploi les plus importants chez les diplômés des autres masters (31,4 % et 25 %)19, sont des moyens marginaux chez les diplômés de master MEÉF (2,5 % et 6,3 %).

Entre les mentions, les différences sont marginales, même si les diplômés de la mention *premier degré* accèdent bien plus à leur premier emploi grâce à une candidature spontanée (31,4 %), tandis que les diplômés de la mention *second degré* ont davantage profité de leurs relations personnelles et familiales pour accéder à leur premier emploi (17,9 %).

Pour ce qui est du temps d'accès au premier emploi, les diplômés de master MEÉF qui n'ont pas réussi de concours sont dans légèrement en dessous de la moyenne des autres masters avec une moyenne de 4,3 mois entre la date d'obtention du diplôme et la date de début du premier emploi²⁰, contre 2,9 mois chez les autres masters de l'Université de Lille²¹.

Diplômés de Master MEÉF 2022 non-titulaires d'un concours ayant occupé un emploi après l'obtention du diplôme et n'ayant pas poursuivi d'études

	Master MEÉF 1 ^{er} degré	Master MEÉF 2 nd degré	Master MEÉF encadrement éducatif	Ensemble des Masters MEÉF
Candidature spontanée	31,4%	24,1%	1/5	27,7%
Non renseigné	28,1%	23,2%	-	25,2%
Relations personnelles ou familiales	9,1%	17,9%	-	13,0%
Relations professionnelles	7,4%	6,3%	-	6,7%
Annonce internet, presse (hors modalités précédentes)	5,8%	4,5%	3/5	6,3%
Ont été contacté(e) (mise en ligne du CV, cabinet de recrutement,...)	5,0%	8,0%	-	6,3%
Même structure (entreprise, administration, association) que votre stage de Master	1,7%	3,6%	-	2,5%
Organisme pour l'emploi (Pôle emploi, APEC...)	0,8%	3,6%	1/5	2,5%
Réussite d'un concours de la fonction publique	3,3%	1,8%	-	2,5%
Même structure (entreprise, administration, association) qu'un emploi précédent	2,5%	1,8%	-	2,1%
Même structure (entreprise, administration, association) qu'un autre stage	1,7%	0,9%	-	1,3%
Autre	3,3 %	4,5 %	-	3,8 %
Temps d'accès moyen au premier emploi (en mois) ²⁰	4,3	4,3	N.S.	4,3

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

20 : Ne sont pris en compte que les diplômés ayant occupé un emploi et n'ayant pas poursuivi d'études après l'obtention de leur diplôme pour le moyen d'accès (N = 238) et le temps d'accès moyen au premier emploi (N = 187).

21 : Voir Études et Synthèses n° 31 : Le devenir des diplômés de Master de l'Université Lille, Promotion 2022 (à paraître).

CONDITIONS D'EMPLOI À 18 MOIS

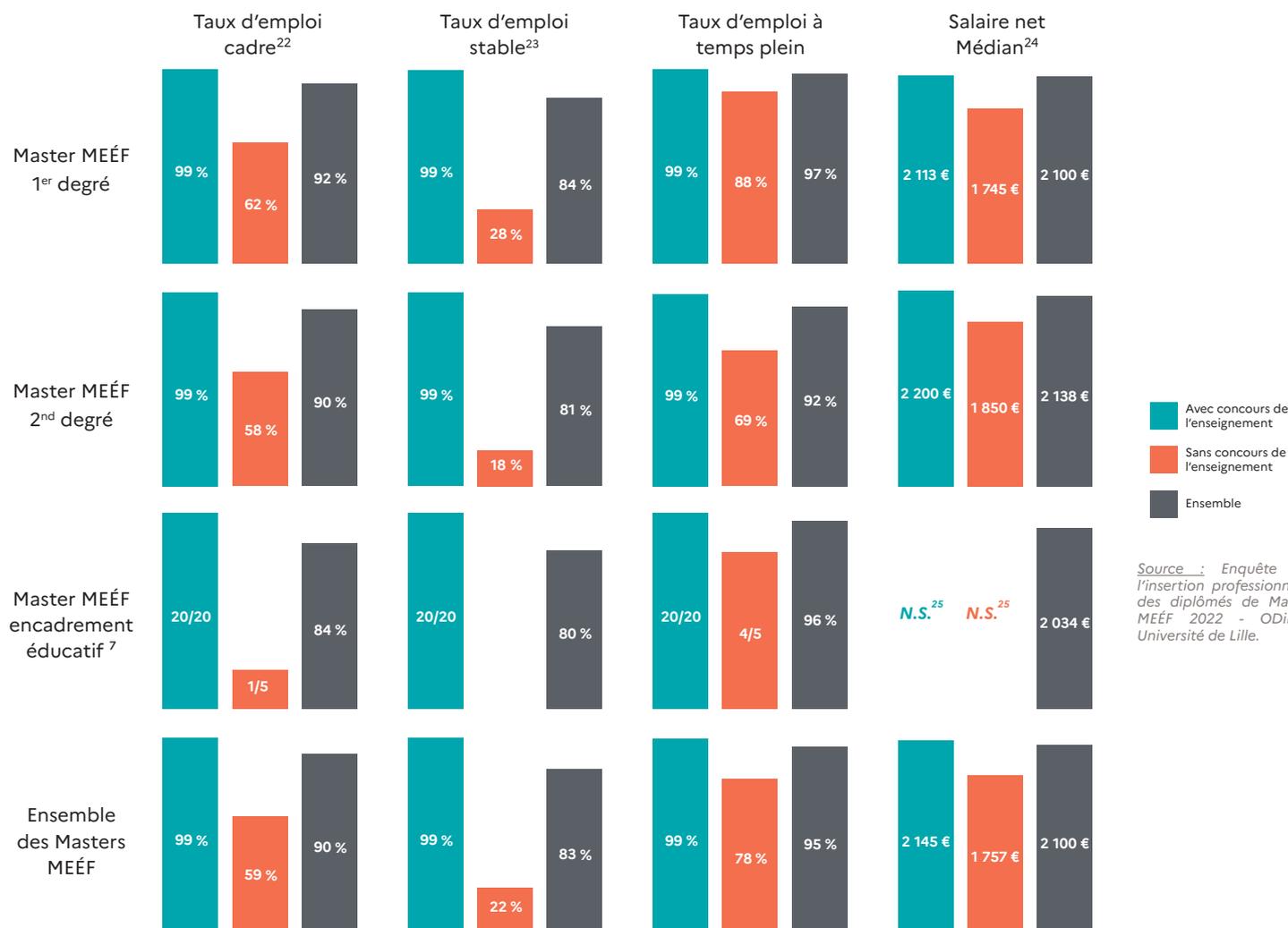
QUELLE QUALITÉ DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

Au global, l'insertion professionnelle des master MEÉF est de très bonne qualité avec 90 % d'emploi de niveau cadre, 83 % d'emploi stable, 95 % d'emploi à temps plein et un salaire net médian de 2 100 €. Cependant cette bonne insertion globale cache une forte disparité entre - à nouveau - les diplômés qui ont réussi un concours de l'enseignement et ceux qui ne l'ont pas réussi.

Les lauréats d'un concours ont, par définition, une insertion d'une très bonne qualité, occupant pour la plupart un poste d'enseignant ou CPE titulaire, c'est-à-dire un poste de catégorie A de la fonction publique (cadre) et sous statut fonctionnaire (stable). À l'inverse, les diplômés n'ayant pas réussi de concours de la fonction publique en emploi en décembre 2023 ont une insertion professionnelle de moindre qualité, avec un taux d'emploi cadre²² de 59 %, un taux d'emploi stable²³ de 22 %, un taux d'emploi à temps plein de 76 % et un salaire net médian²⁴ de 1 757 €.

Peu de différence dans la qualité de l'insertion s'observe entre les trois mentions, si ce n'est pour le taux d'emploi stable et le taux d'emploi à temps plein des diplômés de mention *second degré* qui n'ont pas réussi de concours de l'enseignement. Ces deux taux sont, en effet, sensiblement moins bons que pour le reste des diplômés sans concours de l'enseignement obtenu, 18 % et 69 % contre 22 % et 78 %. Cela tient en partie au fait qu'une plus grande proportion de diplômés de cette mention occupent un emploi d'AED, d'AESH ou de périscolaire et que ces emplois sont majoritairement en contrat à durée déterminée (non stable) et le plus souvent en temps partiel.

Conditions d'emploi des diplômés selon la mention et la réussite à un concours de l'enseignement



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

22 : Sont considérés en emploi cadre les diplômés occupant un emploi de niveau : artisan, commerçant, chef d'entreprise ; ingénieur, cadre et profession intellectuelle supérieure ; fonctionnaire de catégorie A ; profession libérale.

23 : Sont considérés en emploi stable les diplômés en emploi en contrat à durée indéterminée, sous statut fonctionnaire ou indépendants.

24 : Le salaire net médian (avant imposition) est calculé pour les individus en emploi à temps plein uniquement. Il sépare la population en deux parts égales l'une ayant un revenu supérieur au salaire médian et l'autre inférieur. Cela signifie, par exemple, que la moitié des diplômés d'un Master MEÉF premier degré, n'ayant pas obtenu de concours de l'enseignement, en emploi à temps plein en décembre 2022 avait un salaire net supérieur à 1 745 €.

25 : Non significatif, le salaire net n'est pas calculé pour les diplômés de master encadrement éducatif sans et avec concours du fait d'un effectif trop petit.

SATISFACTION DE L'EMPLOI OCCUPÉ

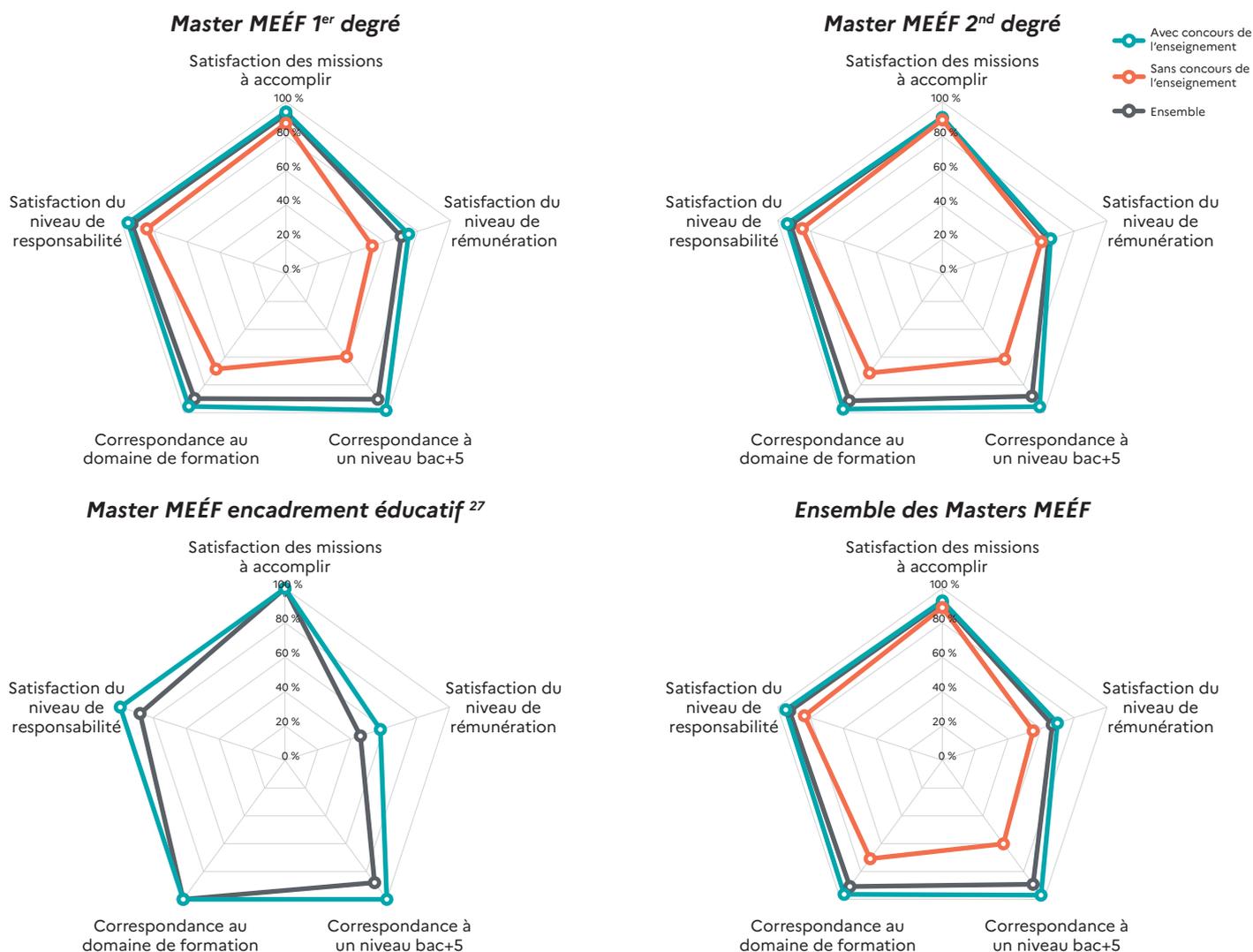
QUELLE SATISFACTION ET CORRESPONDANCE DE L'EMPLOI ?

Dans la continuité de la qualité de l'insertion professionnelle, le niveau de satisfaction et de correspondance de l'emploi occupé par les diplômés sont bons de manière globale²⁶, avec des niveaux élevés de satisfaction pour les missions à accomplir (91,8 %) et le niveau de responsabilité (92,7 %) et des niveaux élevés de correspondance de leur emploi avec leur domaine de formation (90,8 %) ou avec un niveau bac+5 (89,2 %).

Ces niveaux de satisfaction et de correspondance de l'emploi sont, dans l'ensemble, légèrement supérieurs ou équivalents à ceux observés chez les autres masters, à l'exception notable de l'indicateur de satisfaction du niveau de rémunération qui est un peu plus faible (66,8 % contre 69 % chez les autres masters), en particulier chez les diplômés de mention *second degré* ou *encadrement éducatif* (64,6 % et 45,8 %)²¹.

De la même manière que pour la qualité de l'insertion, ces indicateurs sont logiquement moins bons chez les diplômés qui n'ont pas réussi de concours de l'enseignement que chez ceux qui en ont réussi un. Cela est particulièrement vrai pour les indicateurs de correspondances de l'emploi. 60,1 % des diplômés sans concours de l'enseignement considèrent que leur emploi correspond à un niveau bac+5 contre 97 % chez les lauréats d'un concours, et 70,8 % considèrent qu'il correspond à leur domaine de formation contre 96,4 %. Cet écart est moindre pour ce qui est du niveau de satisfaction : 55,2 % des diplômés sans concours se déclarent satisfaits de leur niveau de rémunération contre 69,9 % pour les diplômés en ayant réussi un, 83,7 % sont satisfaits de leur niveau de responsabilité contre 95 %, et 88,8 % sont satisfaits des missions qu'ils ont à accomplir contre 92,7 %.

Satisfaction et correspondance de l'emploi occupé la première semaine de décembre 2023 ²⁶



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEEF 2022 - ODIF - Université de Lille.

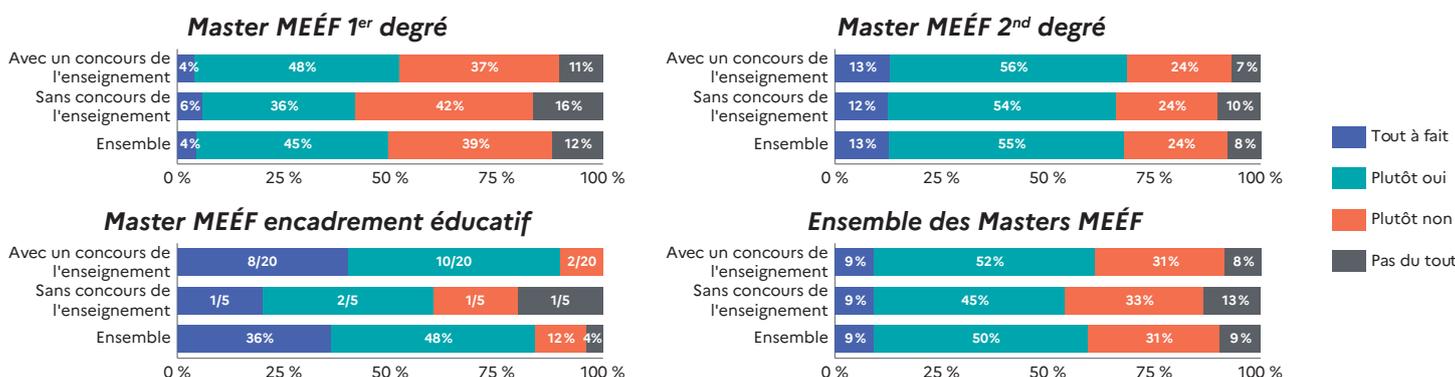
26 : Sont considérés comme se déclarant satisfaits ; de leur niveau de rémunération, de responsabilité ou des missions qu'ils ont à accomplir ; ou déclarant que leur emploi correspondait ; à un niveau bac+5 ou à leur domaine de formation ; les individus ayant répondu par les modalités totalement et plutôt oui.

27 : L'effectif des diplômés de master MEEF encadrement éducatif n'ayant pas réussi de concours et en emploi étant trop faible les indicateurs de satisfaction et de correspondance ne sont pas affichés.

SATISFACTION DE LA FORMATION

QUELLE SATISFACTION DE LA FORMATION ?

Les diplômés de master MEÉF sont 59,2 % à être satisfaits de leur formation, ce qui varie ici aussi selon qu'ils ont réussi un concours de l'enseignement (61 %) ou non (53,9 %). Ce niveau de satisfaction varie également entre les mentions, les diplômés de la mention *premier degré* se distinguant par une moins bonne satisfaction et par une nette dégradation de celle-ci, qui passe de 59,4 % de satisfaction chez les diplômés de la promotion 2020 à seulement 49,5 % pour la promotion 2022. À l'opposé, les diplômés de la mention *encadrement éducatif* sont les plus satisfaits, 84 % se disant tout à fait ou plutôt satisfaits de la formation reçue.



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master MEÉF 2022 - ODIF - Université de Lille.

RÉPARTITION DES PARCOURS PAR SITES²⁸

INSPÉ VILLENEUVE D'ASCQ

Master MEÉF 1^{er} degré
Master MEÉF 2nd degré : *Biotechnologie Santé Environnement, Mathématiques Sciences Physique, Sciences et Techniques Industrielles, Sciences et Techniques Médico-sociales, Sciences industrielles de l'Ingénieur*
Master MEÉF Encadrement Éducatif

UNIVERSITÉ DE LILLE

Master MEÉF 2nd degré : *Allemand, Anglais, Arts Plastiques, Documentation, Éducation musicale, Éducation Physique et Sportive, Espagnol, Histoire-Géographie, Informatique, Italien, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Mathématiques, Philosophie, Physique-Chimie, Sciences Économiques et Sociales, Sciences de la Vie et de la Terre*

ANTENNES INSPÉ

Master MEÉF 1^{er} degré
Master MEÉF 2nd degré : *Économie Gestion Hôtellerie Restauration (INSPÉ Arras)*

UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Master MEÉF 2nd degré : *Anglais, Éducation Physique et Sportive, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques*

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Master MEÉF 2nd degré : *Anglais, Économie Gestion (ÉG) Administration, ÉG Commerce Vente, ÉG Communication Gestion des Ressources Humaines, ÉG Marketing, ÉG Transport logistique, Éducation Physique et Sportive, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres-Histoire, Lettres-Langues, Lettres Modernes*

UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE

Master MEÉF 2nd degré : *Anglais, Arts Plastiques, Éducation Physique et Sportive, Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques*

²⁸ : La répartition des mentions par sites correspond à celle en place pour les diplômés de 2022, et n'est pas la même que la répartition en place pour l'offre de formation ultérieure.

Sigles et acronymes :

- AED : Assistant d'Éducation
- AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
- CAFEP : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Enseignement du Privé
- CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
- CAPEPS : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive
- CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
- CAPLP : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel
- CPE : Conseiller Principal d'Éducation
- CRPE : Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles
- DEPP : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Ministère de l'Éducation Nationale)
- DGESIP : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
- INSPÉ : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (anciennement ESPE / IUFM)
- MEÉF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
- ODIF : Observatoire de la Direction des Formations

Pour en savoir plus :

Les données détaillées par mentions et parcours sont accessibles en accès restreint via l'application *Tableau Software* de l'ENT

Direction Générale Déléguée Formation
 Observatoire de la Direction des Formations

Campus Cité Scientifique - Bâtiment SUP 59650 Villeneuve d'Ascq

Conception - Réalisation : Antoine Tonus avec la collaboration des autres membres de l'équipe et étudiants vacataire

Direction : Stéphane Bertolino

Conception graphique : Université de Lille

Impression : Imprimerie Université de Lille



<https://odif.univ-lille.fr>

